



SOMMAIRE

	Page
Point 14 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique :	
a) Rapport de l'Agence;	
b) Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	819

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique :

- a) **Rapport de l'Agence;**
 b) **Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée, j'invite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Sigvard Eklund, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1980.

2. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis 20 ans, j'ai le privilège de présenter le rapport annuel de l'AIEA à l'Assemblée générale. Comme je le fais aujourd'hui pour la dernière fois, je voudrais retracer brièvement l'évolution de la scène nucléaire internationale au cours de ces deux décennies et formuler certaines pensées personnelles à propos de l'avenir.

3. En 1961, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire commençaient à s'avérer prometteuses, avec un certain nombre de petites centrales nucléaires exploitées dans quelques pays. A la fin de l'année dernière, 253 réacteurs nucléaires de puissance étaient en exploitation dans 22 Etats membres de l'AIEA, produisant 8 p. 100 de l'électricité mondiale. On peut prévoir sans risque de se tromper que ce chiffre sera porté à 17 p. 100 en 1985. Cela correspond à ce qui pourrait être produit si l'on brûlait la production totale annuelle de pétrole de l'Arabie saoudite telle qu'on la connaît à l'heure actuelle. Cela nous montre que l'énergie nucléaire exerce une influence considérable en permettant de réduire les besoins en combustibles fossiles. L'énergie nucléaire nous permet de réduire la pression exercée par les fournitures de pétrole.

4. Au cours de ces deux décennies, l'utilisation des techniques nucléaires dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'industrie est également venue à maturité. En outre, plusieurs pays ont maîtrisé les problèmes techniques des surgénérateurs ce qui rend la fourniture potentielle

de l'énergie nucléaire pratiquement illimitée. Le premier surgénérateur sera en exploitation dans deux ans.

5. Nous avons également constaté un intérêt renouvelé pour l'utilisation de réacteurs nucléaires en tant que sources de chauffage pour les espaces et les quartiers, qui absorbent presque la moitié de la consommation d'énergie dans les pays à climat froid.

6. Les centrales électriques nucléaires dépendent des services du cycle du combustible qui leur fournissent le combustible nécessaire pour permettre de traiter les combustibles irradiés et les déchets. En 1961, seuls quelques Etats dotés d'armes nucléaires avaient la capacité d'enrichir l'uranium. Cette technologie était un secret bien gardé et, à l'époque, l'uranium enrichi était livré à l'industrie d'énergie nucléaire par un seul de ces pays. A l'heure actuelle, quelque 10 pays ont mis ou mettent au point différentes techniques d'enrichissement et des livraisons commerciales existent déjà dans plusieurs de ces pays.

7. En 1961, seulement quatre Etats dotés d'armes nucléaires exploitaient des centrales permettant de retraiter le combustible irradié. Cela avait pour but essentiellement d'obtenir du plutonium pour les armes nucléaires. A l'heure actuelle, le retraitement commercial ou expérimental a déjà été entrepris ou sera entrepris prochainement dans plus de 10 pays, afin de satisfaire les besoins du cycle du combustible destiné à des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

8. Il convient de rappeler que ce processus d'évolution s'est développé sans que l'on ait perdu une seule vie humaine du fait de la manipulation des produits nucléaires des usines d'énergie à des fins civiles, et sans une seule émission grave de radiations dans le public, même dans le cas du pire accident dont nous ayons été témoins jusqu'à présent.

9. Mais, comme on le sait, l'avenir à long terme de l'énergie nucléaire est devenu incertain, ces dernières années, dans quelques pays. Par exemple, aux Etats-Unis, pays qui a tant fait pour le progrès de l'énergie nucléaire, aucune nouvelle centrale nucléaire n'a été commandée au cours des quatre dernières années, nombre d'entre elles ont été annulées et l'on n'envisage pas de nouvelles commandes. Plusieurs autres pays industriels se trouvent devant des situations analogues : il n'y a pas de nouvelles commandes et nombre des commandes existantes ont été différées ou annulées. Il est paradoxal d'assister à cette tournure de événements à une époque où le théâtre de l'énergie s'est détérioré et où la nécessité de trouver des solutions de rechange au pétrole devient de plus en plus aiguë. Dans une grande mesure, le déclin du nucléaire pourrait être attribué à la croissance plus lente que prévue en matière de demande d'électricité et également aux taux d'intérêt élevés qui ont une influence négative sur des projets de construction absorbant d'énormes capitaux. Mais on ne peut nier, en même temps, que la résistance de l'opinion publique a joué un rôle dans le rejet de l'option nucléaire par certains pays et dans les retards auxquels on assiste dans d'autres pays. Par exemple, le temps nécessaire pour construire de nouvelles centrales nucléaires aux Etats-Unis est passé de quelque 12 ans à 14 ans, alors qu'en France et au Japon ce laps de temps est de la moitié. Dans ces conditions, il

n'est pas surprenant que l'électricité nucléaire coûte, en France, deux fois moins cher que l'énergie due au charbon, alors que la proportion est inverse aux Etats-Unis. Permettez-moi, à titre d'exemple, de citer le directeur de la commission française de l'électricité, qui a dit récemment que, certains jours d'été, on n'utilise que l'énergie nucléaire ou hydroélectrique; en d'autres termes, l'électricité en France est parfois produite maintenant uniquement par des centrales nucléaires et hydroélectriques.

10. Il convient aussi de noter que le déclin des commandes d'usines nucléaires s'est accompagné, vers la fin des années 70, par l'application de conditions restrictives à l'exportation, par un certain nombre de pays avancés, qui ont entraîné l'effondrement partiel de la structure des accords existant en matière de livraison. Cependant, on peut maintenant espérer que les politiques de restriction à l'exportation nucléaire de la fin des années 70 seront libéralisées graduellement.

11. L'influence de la crise de l'énergie ne se fait nulle part sentir plus fortement que dans les pays en développement où le prix élevé du pétrole et du charbon a souvent renversé la tendance de la croissance économique. Par exemple, la plus grosse partie des recettes d'exportation de pays comme le Brésil et l'Inde permet de faire face au prix croissant des importations de pétrole. On estime qu'aux environs de l'an 2010 les besoins en pétrole des pays en développement, si l'on veut parvenir aux objectifs de croissance fixés, pourraient dépasser la demande mondiale actuelle, telle qu'elle a été indiquée à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est tenue à Nairobi du 10 au 20 août dernier.

12. L'énergie d'origine nucléaire n'a jusqu'ici contribué que très peu à l'atténuation de ce problème. Elle ne représentait que 1 p. 100 seulement de la production d'électricité dans le monde en développement l'année dernière. A l'heure actuelle, seuls quatre Etats membres en développement de l'Agence exploitent des centrales nucléaires, et d'ici 1990 on pense que ce nombre sera porté à un maximum de 10. Les perspectives de l'introduction de l'énergie nucléaire dans les pays en développement, toutefois, s'amélioreraient si l'on trouvait sur le marché des centrales nucléaires plus petites. L'Agence a favorisé cette tendance et encouragé un renouveau d'intérêt dans l'industrie nucléaire pour ce qui est de la conception de petites centrales. D'ici là, comme je l'ai mentionné à plusieurs occasions, une expansion de l'énergie nucléaire dans les pays industrialisés permettrait d'alléger la pression sur la demande en pétrole et les prix du pétrole, et par là même pourrait aider indirectement les pays en développement manquant de pétrole. L'allègement de la pression sur la demande en pétrole et les prix du pétrole permettrait aux pays en développement d'édifier leurs propres systèmes de production classique selon le volume et le degré de maturité qui justifieraient l'introduction de l'énergie nucléaire.

13. Une autre question connexe est celle de la sûreté des centrales nucléaires. Dans ce domaine, l'Agence a entrepris un programme permettant de fournir des directives harmonisées sur le plan international en matière de conception, de construction et d'exploitation des centrales nucléaires. L'AIEA étend également ses activités sur le terrain et a accru sa capacité d'assistance aux Etats membres dans le cas d'accidents nucléaires.

14. Je voudrais également mentionner le Système international de documentation nucléaire [INIS] établi en 1969, qui représente une contribution importante de l'Agence. L'INIS est le premier système international véritablement et pleinement informatisé qui permette de procéder à des échanges continus et rapides d'informations dans les diverses branches de la science et de la technique nucléaires. A la fin de 1980, quelque 570 000 points de référence étaient stockés dans le dossier de l'INIS. Le rythme actuel d'entrée

dans ce système dépasse 75 000 références par an. Soixante-quatre pays et 13 organisations internationales participent à l'heure actuelle à ce système. L'exemple de l'INIS a inspiré la FAO et l'a incitée à établir un système analogue pour les sciences agricoles pour lequel l'Agence fonctionne au nom de la FAO.

15. L'assistance technique, ou, comme on l'appelle maintenant, la coopération technique, est l'une des principales fonctions de l'AIEA, et l'Agence a enregistré des succès notables en permettant aux pays en développement d'introduire une large gamme de techniques nucléaires dans les domaines de l'agriculture, de la médecine, de l'hydrologie et de l'industrie. La croissance récente du programme d'assistance technique de l'Agence — les fonds alloués à ce programme doubleront presque puisqu'en 1980 l'objectif était de 10,5 millions de dollars des Etats-Unis et qu'en 1983 il sera de 19 millions de dollars — est particulièrement encourageante. L'évolution récente de la situation à l'Agence a montré que les pays en développement sont actuellement de plus en plus conscients de la contribution que la science et la technique nucléaires peuvent apporter à leur progrès économique et social. Nombre de nos Etats membres des régions en développement sont parvenus à maturité dans le domaine nucléaire et souhaitent maintenant faire entendre leur voix au sein de l'Agence.

16. Qu'il me soit maintenant permis de parler d'un autre domaine principal des travaux de l'Agence, à savoir les garanties. La responsabilité de l'Agence dans ce domaine résulte à la fois de son statut et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Il y a un certain nombre d'années, il semblait que le nombre de parties à ce traité avait atteint son plafond. Toutefois, il y a eu récemment de nouvelles adhésions encourageantes, notamment du monde en développement. Ces nouvelles adhésions comprennent Sri Lanka, le Bangladesh, l'Indonésie, la Turquie, et depuis ce printemps, l'Egypte. Etant donné que plusieurs de ces pays sont situés dans des régions de tension, leur empressement à accepter le Traité a une signification importante. Il faut dire qu'il est essentiel que le Traité ou le système de garanties soient universellement acceptés par toutes les nations du monde.

17. L'Agence applique actuellement ses garanties à toutes les installations nucléaires des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité, de même qu'à toutes les installations nucléaires dans les sept pays qui n'ont pas signé le Traité. C'est la raison pour laquelle plus de 95 p. 100 de toutes les matières nucléaires qui se trouvent en dehors des Etats dotés d'armes nucléaires sont actuellement sous garanties de l'Agence. En outre, trois Etats dotés d'armes nucléaires — le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique et la France — ont aussi volontairement placé certaines installations nucléaires civiles choisies sous garanties de l'Agence.

18. Au cours des cinq dernières années, l'Agence a procédé à des analyses statistiques détaillées et à l'évaluation de l'efficacité de ses opérations de garanties, et dans aucun cas l'Agence n'a détecté de divergences qui indiqueraient le détournement d'un montant important de matières placées sous garanties. Elle a ainsi conclu que toutes ces matières ont été utilisées pour des activités nucléaires pacifiques ou ont été comptabilisées de façon appropriée.

19. Toutefois, je voudrais me référer à mon rapport au Conseil des gouverneurs de l'Agence en septembre dernier. J'ai déclaré qu'en ce qui concerne les réacteurs nucléaires rechargeables en fonctionnement l'Agence ne pourrait pas être en mesure, dans un petit nombre de cas, de donner les assurances requises de vérification indépendante jusqu'à ce que certaines mesures techniques nécessaires aient été mises en œuvre. Je veux indiquer clairement qu'il n'y a pas eu — je le dis bien : il n'y a pas eu — de détournement

ou d'acte de non-respect des garanties; je me réfèrais simplement à des problèmes techniques auxquels l'Agence se heurtait en s'acquittant pleinement de ses responsabilités en matière de vérification dans ces quelques cas. L'Agence est en communication constante avec les pays intéressés et a souligné la nécessité de renforcer les dispositions de garanties dans ces réacteurs, de manière à redresser la situation aussi rapidement que possible.

20. Je voudrais indiquer que dans le groupe des pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité, certains ont des activités nucléaires considérables et possèdent déjà la capacité de produire ou la capacité potentielle de produire des matières nucléaires explosives. Ces activités ne sont pas sujettes aux garanties de l'Agence. C'est une cause d'inquiétude profonde.

21. Monsieur le Président, en votre qualité de président de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à Genève du 11 août au 4 septembre 1980, vous savez qu'il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur une déclaration finale. Il faut le regretter. Cependant, je voudrais rappeler que, d'une façon générale, les activités de garanties de l'Agence ont reçu un appui généralisé et ont été bien accueillies. Néanmoins, le Traité et par extension le régime de garanties de l'Agence, en juin de cette année, ont marqué un recul lorsqu'un pays non-partie au Traité, Israël, a procédé à une attaque militaire contre le réacteur de recherche en Iraq, pays partie au Traité et par conséquent sujet aux garanties de l'Agence pour toutes ses activités nucléaires. J'ai exprimé ma profonde inquiétude au sujet de cet événement au Conseil de sécurité, de même qu'au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale de l'Agence. L'Assemblée connaît également sans aucun doute la résolution adoptée par la Conférence générale de l'Agence le 26 septembre 1981² à cet égard. L'Assemblée générale examinera cette question dans quelques jours, au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.

22. Les membres de l'Assemblée apprendront peut-être avec intérêt que, d'après les informations que je viens de recevoir du Gouvernement iraquien, l'approche du site du réacteur de Tamuz semble raisonnablement sûre et que les autorités iraquiennes sont par conséquent prêtes à recevoir les inspecteurs de l'Agence au moment où celle-ci souhaitera les envoyer. L'Agence enverra bientôt une équipe d'inspecteurs à Bagdad.

23. Qu'il me soit maintenant permis de parler d'une autre question : le problème de la prolifération des armes nucléaires. Il y a 20 ans, en 1961, il y avait quatre Etats dotés d'armes nucléaires. En 1964, un cinquième Etat s'est joint à eux. Depuis lors, ce nombre est demeuré inchangé. En 1974, un autre pays a prouvé qu'il avait maîtrisé la technique d'un dispositif nucléaire explosif. Il faut se rappeler que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires ont procédé à plus de 400 essais d'armes nucléaires depuis cette explosion solitaire de 1974 par un autre Etat.

24. Nous devons en conclure que les efforts internationaux tendant à limiter aux cinq Etats dotés d'armes nucléaires la prolifération des armes nucléaires ont été jusqu'à présent — et je le souligne : jusqu'à présent — couronnés de succès, compte tenu de ce qu'au cours de cette période une vingtaine de pays, ou même plus, ont considérablement accru leur potentiel nucléaire industriel. On peut dire, d'une manière générale, que cela est dû essentiellement à un climat politique international favorable. En 1961, les relations entre l'Est et l'Ouest étaient tendues et les tensions de la guerre froide ont marqué les débats qui se déroulaient à l'Agence et ont entravé le développement initial d'un système international de garanties. Heureusement, la détente et une compréhension mutuelle accrue ont permis un progrès important avec la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est entré en vigueur en 1970.

25. Il convient ici, je pense, de rappeler l'importance fondamentale d'une coopération entre les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité, non seulement pour parvenir à un régime viable de non-prolifération, mais aussi pour honorer les engagements en matière de limitation des armes nucléaires, pris au titre de l'article VI du Traité. Dans un sens plus large, un esprit de coopération de la part de toutes les parties intéressées est indispensable si l'on veut surmonter les problèmes de prolifération qui peuvent surgir à l'avenir et si l'on veut que l'Agence s'acquitte de façon efficace de la tâche qui lui incombe, aux termes du Traité, de vérifier l'absence de tout détournement ou de détecter tout détournement qui pourrait intervenir. Je me permettrai d'ajouter que le Traité peut être considéré comme prenant appui et force sur la confiance mutuelle entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires et comme étant le pivot d'une coopération internationale visant à soutenir et à renforcer le régime de non-prolifération.

26. Je voudrais également souligner que, dans la mesure où l'Agence a réussi à surmonter les difficultés auxquelles elle s'est heurtée au cours des 20 dernières années, cela a été dû en partie au fait qu'elle a surtout concentré son attention sur la poursuite des objectifs inscrits dans son statut, notamment les aspects techniques de ses programmes. L'Agence a, jusqu'à présent, réussi dans une certaine mesure à éviter d'être trop impliquée dans certaines des questions économiques et politiques qui suscitent de graves divergences et qui, tout en constituant indubitablement une préoccupation de caractère international, n'ont pratiquement pas de rapport avec le domaine de compétence et les responsabilités de l'Agence. J'espère très sincèrement que l'Agence pourra continuer sur cette voie.

27. Les plus grandes tâches à accomplir dans le domaine nucléaire au cours des années à venir sont au nombre de trois. Tout d'abord, il y a l'avenir de l'énergie nucléaire elle-même. Si les tendances actuelles se maintiennent, il est possible que vienne le moment où l'importance prépondérante de l'énergie nucléaire dans certains pays n'aura trait qu'aux utilisations militaires. J'espère que cela ne se produira pas. Comme je l'ai dit en septembre dernier, à la Conférence générale de l'Agence, en tant que membre de la communauté scientifique je pense qu'à long terme la raison et la logique doivent prévaloir. Ceux que préoccupent réellement la protection de l'environnement et la sauvegarde de notre santé et de notre sûreté comprendront que, parmi les choix énergétiques qui s'offrent à nous aujourd'hui, la voie nucléaire est celle qui sera probablement la moins nuisible pour l'environnement et la seule qui ne risque pas d'entraîner, à long terme, des modifications du climat. J'espère donc que, envisageant un avenir lointain, les inconvénients des options ainsi que la nécessité impérieuse de ressources énergétiques suffisantes seront perçus non seulement par les dirigeants politiques qui ont maintes fois, lors de récentes réunions au sommet, réaffirmé l'importance qu'ils attachent à l'énergie nucléaire, mais également par l'opinion publique, dont on a exacerbé les craintes et à laquelle on a fait croire qu'il y a des voies « douces » qui permettraient de surmonter les difficultés énergétiques actuelles.

28. Cette question est également cruciale pour la deuxième grande tâche, celle de mettre la technique nucléaire à la portée d'un plus grand nombre de pays en développement et d'aider ceux qui l'ont déjà introduite dans leurs programmes nationaux. Les problèmes de ces pays sont essentiellement des problèmes de financement, d'infrastructure et de main-d'œuvre qualifiée, plutôt que des problèmes liés à l'opposition écologiste. Notre succès dans l'accomplissement de cette tâche dépendra, dans une large mesure, de la présence ou de l'absence d'une industrie nucléaire saine dans les pays industrialisés développés et de la question de

savoir si l'on prévoit de partager les nouveaux progrès technologiques avec les pays en développement.

29. L'Agence s'occupe de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire depuis sa création, il y a 24 ans, et c'est là en fait sa responsabilité principale. Le 5 décembre 1980, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 35/112, décidé de convoquer en 1983 la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Agence est invitée à s'acquitter du rôle qui lui incombe dans le cadre de ses responsabilités à tous les stades de la préparation de la Conférence et durant la Conférence proprement dite, en fournissant, le cas échéant, des données et des documents techniques, notamment pour ce qui est de l'avancement des travaux du Comité des assurances en matière d'approvisionnement, et en participant au secrétariat de la Conférence.

30. En réponse à cette invitation, j'ai fait savoir au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que l'Agence est disposée à fournir l'aide et les services nécessaires à la Conférence. Pendant ce temps, le Comité des assurances en matière d'approvisionnement, qui a été créé en 1980, a abordé ses travaux quant au fond. Il a, jusqu'à présent, tenu trois sessions; la quatrième vient de commencer. Je voudrais également dire que l'Agence convoquera à Vienne, en septembre 1982, une conférence sur l'expérience acquise au cours des trois dernières décennies en matière d'énergie nucléaire; cette conférence pourra fournir des données techniques utiles à la conférence des Nations Unies qui se tiendra en 1983. J'espère sincèrement que cette conférence s'avèrera fructueuse en tant qu'étape positive permettant d'accélérer le processus d'accroissement de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ce qui est, comme je l'ai déjà dit, une responsabilité majeure de l'Agence et relève directement de son domaine d'activités.

31. La troisième grande tâche est celle dont j'ai déjà parlé brièvement : soutenir et étendre un régime viable de non-prolifération. C'est là, à mon avis, le plus important de tous les services que l'Agence peut rendre à la communauté internationale. Nous ne devons pas oublier les dangers de la prolifération. A long terme, seul le danger d'une guerre nucléaire viendrait avant ces dangers. Que la prolifération soit ou non découragée de manière efficace, voilà qui dépendra essentiellement des actes et des politiques des nations les plus puissantes. L'idéal serait l'application totale et universelle du régime de non-prolifération, dans l'esprit aussi bien que dans la lettre, soit par une acceptation universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, soit par des garanties à portée totale, soit par la pleine application d'accords régionaux tels que le Traité de Tlatelolco³. La politique nucléaire des pays qui exploitent aujourd'hui des installations, non soumises au régime des garanties, susceptibles de produire des matières permettant la fabrication d'armes a ses racines profondes dans les tensions politiques aiguës qui existent dans leurs régions. Les mesures de limitation des armements et de désarmement prévues dans le Traité de non-prolifération n'ont pas été mises en œuvre; en particulier, nous ne semblons pas nous rapprocher de l'étape si importante qu'est l'interdiction complète des essais qui, en raison de son caractère non discriminatoire, recevra un plus grand nombre d'adhésions et, par là, renforcera le régime de non-prolifération.

32. Il y a également eu, récemment, des rapports inquiétants sur la possibilité d'utiliser une nouvelle technique pour transformer le plutonium produit dans les réacteurs civils en matière permettant de fabriquer des armes. A l'heure actuelle, la plupart des centrales nucléaires commerciales appartiennent à un type qui, pour des raisons techniques,

interdit pratiquement à la plupart des pays d'utiliser le combustible irradié en tant que source de plutonium explosif. La tâche de l'Agence consistant à garantir ces réacteurs serait sérieusement gênée et la confiance internationale dans le régime du Traité sur la non-prolifération aurait tendance à être sapée si le plutonium de ces réacteurs, une fois retraité, pouvait être raffiné et utilisé pour des armes nucléaires. J'espère sincèrement que cette option technologique, qui est absolument contraire aux objectifs du Traité, ne sera pas adoptée. J'apprends maintenant avec soulagement que cette nouvelle option fait déjà l'objet d'un examen plus approfondi.

33. Nous devons penser également que le jour viendra peut-être où un ou plusieurs Etats non dotés d'armes nucléaires seront tentés, pour quelque raison que ce soit, de faire des essais avec des explosifs nucléaires. Il faut espérer que les Etats qui produisent déjà ou produiront bientôt des matières explosives nucléaires non soumises à garanties comprendront que pareille action affaiblirait leur sécurité nationale au lieu de la renforcer; en d'autres termes, il faut espérer que la sagesse et la modération prévaudront.

34. Lorsque nous envisageons l'avenir, nous devons faire preuve de réalisme et ne pas exclure la possibilité de voir se produire certains événements regrettables en matière d'industrie nucléaire. Par exemple, malgré toutes les précautions prises, on ne peut éliminer complètement la possibilité d'un accident nucléaire grave. Nous admettons qu'un pétrolier peut couler, que du méthane peut s'enflammer ou provoquer une explosion dans une mine de charbon ou qu'un avion peut s'écraser. L'ensemble du public doit se faire à l'idée de la possibilité d'accidents nucléaires, tout comme il accepte la possibilité d'accidents dans l'industrie.

35. Nous devons également garder à l'esprit la possibilité de la menace d'un conflit armé affectant des installations nucléaires civiles. L'expérience a montré récemment que, si des mesures de précaution efficaces ne sont pas adoptées au niveau international, certaines installations nucléaires pourraient devenir des cibles en cas d'hostilités et, partant, la guerre radiologique pourrait, en fait, être engagée avec l'emploi d'armes classiques. On frémit à la pensée des conséquences d'attaques militaires sur l'un quelconque des 260 réacteurs nucléaires existants ou des 300 réacteurs de recherche. Une mesure préventive que la communauté internationale pourrait prendre actuellement serait d'élargir la portée du Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Dans sa forme actuelle, ce protocole interdit les attaques militaires contre les installations nucléaires mais ne dit rien, par exemple, à propos d'attaques contre des réacteurs nucléaires de recherche. Toutes les installations nucléaires devraient être incluses dans le cadre de ces conventions, de sorte que les règles du droit international interdisant de telles attaques puissent être renforcées à cet effet tout au moins.

36. Qu'il me soit permis à présent d'ajouter quelques mots à titre personnel, en ma qualité de scientifique nucléaire ayant participé à l'élaboration et à la mise au point d'installations nucléaires.

37. Dans le monde contemporain, la science et la technologie modernes ont modifié profondément et de façon irréversible notre façon de vivre. En encourageant les changements, en favorisant la création de nouvelles industries et en encourageant de nouveaux projets de vaste ampleur, la science et la technique ont apporté une prospérité sans précédent à une partie du monde et, pour la première fois dans l'histoire, elles ont donné l'espoir à cette partie du monde moins fortunée mais plus peuplée qu'elle pouvait elle aussi aspirer à des conditions de vie plus tolérables. Je crois sincèrement que la science et la technique nucléaires ont leur rôle à jouer dans la réalisation de ces aspirations.

38. Comme chacun sait, la science et la technique nucléaires nous ont également fourni les moyens de nous détruire. Des dizaines de milliers d'ogives nucléaires dirigées, pense-t-on aujourd'hui, vers toutes les grandes villes situées dans la partie septentrionale du monde sont aussi la création des scientifiques et des techniciens nucléaires. Et si l'on ne limite pas la prolifération et la course actuelle aux armements, nous risquons de voir bientôt le reste du monde exposé aux mêmes dangers. Déjà, en 25 années seulement, la puissance d'explosion des arsenaux nucléaires s'est accrue de plus de 1 000 fois et représente une puissance d'explosion correspondant à quelque trois tonnes d'explosifs classiques pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant du globe. Et les dépenses militaires — qui dépassent déjà 500 milliards de dollars annuellement au niveau mondial — continuent d'augmenter à un taux annuel de plus de 20 milliards de dollars, gaspillant ainsi des ressources humaines et matérielles précieuses dont on a tant besoin pour améliorer les conditions de vie de la majeure partie du globe.

39. Il ne fait aucun doute que la science et la technique nous offrent des possibilités illimitées — pour le meilleur et pour le pire — mais, en définitive, c'est à nous qu'il appartient de faire les choix moraux et politiques et, puisque la menace qui pèse sur l'humanité est le fait d'êtres humains, c'est à l'homme qu'il appartient de se sauver de lui-même.

40. Depuis de longues années, on a beaucoup dit à propos du contrôle des armes nucléaires, mais peu de chose a été fait en réalité. La tâche est certainement considérable, mais c'est celle qui requiert la plus haute priorité. Le Secrétaire général, M. Waldheim, a souligné, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que « le désarmement, à une époque nucléaire, est une condition de survie » [A/36/I, sect. VII]. Nous sommes capables de défaire ce que nous avons fait. Il est également clair qu'il n'y a aucune nation, grande ou petite, dont la réputation soit à ce point au-dessus de tout soupçon qu'on puisse lui confier une arme nucléaire capable de nous anéantir tous. Dans un monde où les pays sont souvent guidés par la passion plutôt que par la raison, divisés par la culture, la race ou l'idéologie et une méfiance profonde les uns à l'égard des autres, l'existence d'arsenaux nucléaires n'est certainement pas compatible avec la survie. Comme le souligne le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session consacrée au désarmement, en 1978 :

« La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. » [Résolution S-10/2, sect. II, par. 13.]

41. Le monde, aujourd'hui, est au bord de l'abîme. Jamais auparavant l'humanité ne s'est trouvée devant un danger aussi grave. Une guerre nucléaire signifierait la fin de la civilisation et pourrait conduire à la suppression de la race humaine. Il est donc évident que la diplomatie internationale devrait tendre en priorité à nous empêcher, du fait de notre folie, de basculer dans l'abîme.

42. A ce stade, je voudrais rappeler le Manifeste de Russell-Einstein de 1955. L'idée selon laquelle la communauté scientifique devrait étudier activement les dangers que court l'humanité et qui découlent pour une grande part des travaux des scientifiques eux-mêmes, a été émise par Bertrand Russell et aussitôt appuyée par Albert Einstein. En fait, la signature, par Albert Einstein, du Manifeste fut l'un des derniers actes de sa vie. Tout en s'adressant particulièrement aux scientifiques pour leur demander de se réunir au sein d'une conférence en vue d'examiner les moyens d'éviter le danger, le Manifeste priait instamment les gouvernements de comprendre que l'humanité était

entrée dans une phase nouvelle dans laquelle les différends devaient être réglés par des moyens pacifiques, parce qu'il n'y aurait pas de vainqueurs dans une guerre nucléaire. Le Manifeste contenait également un appel vibrant et émouvant adressé au public en général dans les termes suivants :

« Nous parlons à cette occasion, non pas en tant que membres d'une nation, d'un continent, d'une croyance particuliers, mais en tant qu'êtres humains, appartenant à l'espèce humaine, dont l'existence est en doute.

« ...

« Nous essaierons de ne pas prononcer un seul mot qui fasse appel à un groupe plutôt qu'à un autre. Nous sommes tous en danger, et si l'on comprend ce danger, on peut espérer qu'il sera possible, collectivement, de l'éviter. »

43. Notre avenir, notre civilisation, nos vies sont en jeu. Si Bertrand Russell ou Albert Einstein vivaient aujourd'hui, ils auraient certainement estimé devoir publier un nouveau manifeste, lancer un nouvel appel à la conscience du monde, en des termes beaucoup plus rigoureux. Je suis heureux de noter qu'il existe aujourd'hui dans le monde de nombreuses institutions qui s'occupent de ce problème, et il convient d'appuyer leurs activités. Il faut mettre un terme à la folie de la course aux armements et s'arrêter sur la pente glissante de l'annihilation. J'en suis profondément convaincu, et j'aimerais terminer ma dernière allocution devant l'Assemblée générale en lançant un sérieux appel aux représentants et à leurs gouvernements pour leur demander de subordonner, dans leur propre intérêt, tous leurs autres objectifs à celui qui vise à contrôler la course aux armements nucléaires avant qu'il ne soit trop tard.

44. Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour la compréhension, la considération et la constante courtoisie qu'ils m'ont témoignées au cours des 20 années durant lesquelles j'ai eu l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale. Je suis certain que mon compatriote et successeur, M. Hans Blix, bénéficiera de la même considération et de la même courtoisie.

45. En prenant congé, je voudrais adresser à tous les membres mes meilleurs vœux de succès dans les efforts qu'ils entreprennent en commun en vue de préserver et de consolider la paix et la sécurité mondiales et de promouvoir l'amitié internationale, la compréhension et la bonne volonté ainsi que dans leurs efforts en vue de favoriser le progrès économique et social dont le monde en développement a tant besoin.

46. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Directeur général de l'AIEA de l'excellent rapport qu'il vient de présenter à l'Assemblée. Le contenu du rapport et l'éloquence du Directeur général montrent clairement l'importance que revêt l'AIEA et le rôle central qu'elle joue dans le domaine de l'utilisation de l'une des sources les plus puissantes d'énergie des temps modernes : la puissance de l'atome. M. Eklund a apporté une contribution unique à la communauté mondiale dans ce domaine depuis 20 ans, pendant lesquels il a été Directeur général de l'Agence. L'utilisation de l'énergie atomique, en dépit des échecs rencontrés récemment, a enregistré des progrès considérables pendant cette période. Il en va de même de son énorme capacité destructive à moins qu'elle ne soit pas soumise à un contrôle efficace.

47. L'autorité de M. Eklund et l'orientation sage qu'il a donnée aux travaux montrent les bénéfices que l'on peut tirer d'une direction éclairée dans le domaine d'organisation internationale. L'expérience personnelle que j'ai tirée au fil des ans des affaires interinstitutions m'a permis d'apprécier directement la contribution inestimable apportée par

M. Eklund aux travaux de l'Agence et à l'esprit véritable du service public international.

48. La décision unique prise par l'AIEA de le nommer Directeur général émérite est un grand hommage rendu à M. Eklund et est pour nous tous un réconfort. Non seulement l'AIEA mais toute la famille des Nations Unies pourront continuer de compter, sur ses conseils et sa participation dans un domaine où tout n'a pas encore été réalisé et dont le contrôle efficace revêt une importance cruciale pour l'avenir de l'humanité.

49. Je ne saurais terminer sans apporter une note personnelle qui s'adresse à M. Eklund. Nous avons été jusqu'à la Lune et nous en sommes revenus. Comme M. Eklund l'a rappelé dans la déclaration éloquente qu'il vient de faire, nous avons créé un arsenal nucléaire qui équivaut à trois tonnes de puissance explosive de TNT pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant sur cette terre, mais nous sommes bien loin d'avoir trouvé le moyen de guérir ou de prévenir le simple rhume dont souffre M. Eklund, ce qui ne l'a pas pour autant empêché de prendre la parole ce matin. Il y aurait peut-être là une leçon à tirer par la communauté internationale.

50. Je donne la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

51. Le **SECRETÉAIRE GÉNÉRAL** (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je me joins au Président pour remercier M. Sigvard Eklund de l'excellent rapport qu'il vient de nous présenter.

52. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulièrement mérité à M. Eklund pour la perspicacité et le dévouement inlassable dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de l'AIEA au cours des 20 dernières années. M. Eklund a rendu des services exceptionnels à l'Agence et à l'ensemble de la communauté internationale, qui lui ont valu d'être nommé, par une décision de la Conférence générale de l'Agence, Directeur général émérite. Le Président a rappelé à bon droit cet hommage bien mérité rendu aux travaux de M. Eklund.

53. Je me félicite que M. Eklund puisse continuer d'être associé aux travaux de l'Agence pendant les années à venir; ainsi, nous ne serons pas privés de ses sages conseils et de sa grande expérience.

54. La Conférence générale de l'Agence a également adopté une résolution⁴ qui exprime éloquemment la reconnaissance éprouvée par les Etats membres pour la contribution importante apportée par M. Eklund à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Pendant les années où il a dirigé l'Agence, le nombre des membres de l'Agence a plus que doublé et la puissance nucléaire a joué un rôle croissant pour faire face aux besoins en énergie de la communauté internationale.

55. L'Agence s'est vu aussi confier un rôle toujours plus important, particulièrement dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en développant un système de garanties internationalement accepté afin d'apaiser la crainte que la diffusion des techniques et du matériel nucléaires ouvre la voie à des capacités militaires éventuelles.

56. Nous avons tous une dette particulière à l'égard de M. Eklund pour son ferme attachement à ces objectifs et pour les efforts inlassables qu'il a consentis pour que ces objectifs soient réalisés. Je suis sûr que les bases solides qu'il lui a données permettront à l'Agence de progresser encore dans ce domaine vital au cours des années à venir.

57. J'ai grandement apprécié les relations d'étroite coopération, d'association personnelle chaleureuse et d'amitié que j'ai entretenues avec M. Eklund au cours des années passées. Je sais me faire l'interprète de tous en lui souhaitant bonheur et succès dans ses activités futures.

58. Le **PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant le Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à présenter le rapport de ce comité [A/36/48].

59. M. **PRIBICEVIC** (Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sur la première session qu'il a tenue à Vienne du 3 au 7 août 1981. Le Comité préparatoire a décidé unanimement de me charger, en ma qualité de président, de présenter ce rapport qui reflète notre désir commun d'informer directement et globalement l'instance suprême des Nations Unies de l'évolution de nos délibérations.

60. Le rapport du Comité préparatoire, qui est présenté à l'Assemblée aux fins d'examen, a également été unanimement accepté, et je crois qu'il reflète véritablement tout ce que nous avons pu réaliser en cinq jours de travail intensif dans la capitale de la République d'Autriche, qui nous a réservé une réception chaleureuse.

61. L'Assemblée générale, dans sa résolution 35/112, tout en décidant de créer un Comité préparatoire a également décidé de consacrer sa première session aux questions d'organisation afin que le Comité puisse préparer son programme de travail. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que le Comité devrait se composer de 70 Etats Membres et, sur un pied d'égalité, d'autres Etats Membres qui manifesteraient un intérêt à participer à ses travaux, et a prié le Président de l'Assemblée générale de nommer les membres du Comité, conformément au principe d'une représentation géographique équitable.

62. La décision de l'Assemblée générale portant sur la composition du Comité n'a pas été, et je dis cela avec regret, pleinement appliquée, et le Président de l'Assemblée générale, avant notre première réunion de juin, n'a pu désigner que 54 Etats Membres, dont 45 ont participé à la première réunion du Comité. En outre, neuf Etats Membres ont assisté à la réunion de Vienne en qualité d'observateurs.

63. Compte tenu de l'importance cruciale accordée si largement à ce domaine vital de la coopération internationale et compte tenu des espoirs que tous partagent, croyons-nous, pour que les décisions de la conférence qui se tiendra en 1983 représentent une mesure ambitieuse et à long terme pour la promotion dynamique de la coopération internationale la plus large possible dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la conférence devra également faire porter toute son attention sur les dangers de la prolifération des armes nucléaires. Vu l'importance de ces questions, on ne peut qu'espérer qu'à la prochaine session du Comité préparatoire, le nombre des pays participants pourra atteindre, voire dépasser, le chiffre fixé de 70 pays. Cela indubitablement favoriserait les préparatifs et assurerait que les travaux du Comité préparatoire reflètent les objectifs et les vues du plus grand nombre possible de pays qui souhaitent promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour favoriser les intérêts de toute la communauté internationale et, surtout, pour faire face aux besoins croissants des pays en développement.

64. Comme il est dit dans son rapport, le Comité préparatoire, au début de sa première session, a élu un Bureau composé du Président, de huit Vice-Présidents et d'un Rapporteur. Par ailleurs, le Comité a décidé que le Bureau devait s'acquitter de ses fonctions en conservant la même

composition pendant toute la période devant aboutir à l'ouverture de la Conférence. Je crois que la composition du Bureau, qui reflète une large représentation géographique ainsi que le dévouement dont ses membres ont fait preuve au début de ses travaux, justifie largement l'espoir que ce Bureau continuera de s'acquitter de sa tâche délicate et importante et donnera satisfaction à tous les pays participants.

65. Au début de ses délibérations, le Comité s'est déclaré prêt à faire tous les efforts nécessaires pour que les décisions soient adoptées par consensus. Le rapport qui est maintenant soumis à l'Assemblée a, en fait, été accepté par toutes les délégations qui ont participé à la première réunion du Comité préparatoire. Cela, bien entendu, ne signifie pas qu'un certain nombre de pays participants n'auraient pas préféré une approche différente à l'égard de tel ou tel aspect des questions à l'examen. Dans la poursuite de ses travaux, le Comité devra faire face à des questions importantes très complexes et parfois controversées. J'ai certes l'intention, dans l'exercice des fonctions qui m'ont été confiées — et je crois d'ailleurs que tous les participants partagent ce sentiment —, de faire tous les efforts possibles pour donner satisfaction à tous les participants. J'espère que le règlement intérieur qui devra être préparé pour la deuxième réunion du Comité préparatoire facilitera et encouragera ces efforts.

66. Le Comité préparatoire est parvenu à un accord concernant la date, le lieu et la durée de la Conférence. Le Comité a également accepté une formule de compromis sur le nombre, la durée et le lieu de ses sessions ultérieures. A mon avis, nous aurons besoin de tout le temps disponible si nous voulons permettre au Comité de s'acquitter de sa tâche d'une façon qui permette d'assurer au mieux le succès de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

67. Dans le rapport que l'Assemblée est appelée à examiner, il apparaît clairement que plusieurs délégations ayant participé à la première session du Comité pensaient qu'il serait utile de commencer à cette session même l'examen des questions de fond portant sur le caractère et les buts de la Conférence. D'autres participants, quant à eux, pensaient qu'il était prématuré de s'attaquer aux questions de fond à la première session, qui était essentiellement une session d'organisation. Cependant, il ne fait aucun doute que la prochaine réunion du Comité préparatoire sera appelée à se pencher sur les questions de fond dans toute leur complexité. Il faudra qu'elle décide, notamment, de l'ordre du jour préliminaire de la Conférence de 1983 et qu'elle arrête la documentation indispensable au succès de cette conférence. De ce fait, je crois qu'il est très important pour les activités futures du Comité préparatoire que tous les Etats membres qui pensent être en mesure de le faire agissent conformément à la résolution 35/112 et présentent au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leurs opinions sur l'ordre du jour et sur d'autres questions touchant le fonctionnement de la future conférence.

68. Evidemment, il serait très utile pour toutes les activités préparatoires que le Secrétaire général mette en place, le plus tôt possible, un secrétariat de la Conférence ayant à sa tête un secrétaire général. Conformément aux dispositions de la résolution 35/112, l'AIEA devrait remplir le rôle qui lui incombe à tous les stades de la préparation de la Conférence, y compris participer aux travaux du secrétariat de la Conférence.

69. En dernier lieu, j'exprime l'espoir que l'Assemblée examinera le rapport du Comité préparatoire avec toute l'attention que mérite ce domaine important de la coopération internationale. Les décisions et les documents qui résulteront de la Conférence de 1983 auront, j'en suis certain, un effet marqué et durable sur l'évolution de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques

de l'énergie nucléaire. Il s'agit, certes, d'une question qui a des incidences très larges pour les programmes de développement de tous les pays. Par conséquent, les directives de l'Assemblée générale ainsi que ses décisions auront une valeur précieuse pour les travaux futurs du Comité préparatoire, et je suis convaincu que nous saurons appliquer de façon créatrice les décisions adoptées afin d'assurer le succès final d'une initiative qui reflète la détermination unanime de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

70. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, qui souhaite présenter le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA [A/36/L.10].

71. M. OKAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de l'Indonésie et de la Tchécoslovaquie, pays auxquels appartiennent les Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et au nom de mon propre pays, le Japon, auquel appartient le Président en exercice du Conseil des gouverneurs, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/36/L.10 sur le rapport de l'AIEA pour l'année 1980.

72. Il y a quelques instants, nous avons écouté avec un profond intérêt la déclaration du Directeur général de l'Agence, et nous le remercions de nous avoir présenté le rapport de l'Agence et d'avoir appelé notre attention sur les questions les plus importantes qui se posent maintenant à l'Agence, ainsi que sur les défis que devra relever la communauté internationale dans le domaine nucléaire au cours des prochaines années.

73. Comme M. Eklund lui-même l'a dit, c'est la dernière fois qu'il s'adresse à l'Assemblée générale en sa qualité de directeur général de l'Agence. Nous lui savons gré des immenses services qu'il a rendus à l'Agence et, par conséquent, à la communauté mondiale tout entière, au cours des 20 dernières années. Son bref résumé des événements survenus pendant ces deux décennies sur la scène internationale dans le domaine nucléaire était d'autant plus approprié que M. Eklund lui-même est au centre de la scène en tant que fonctionnaire international occupant la position la plus élevée dans ce domaine. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres de l'Assemblée en remerciant M. Eklund pour les éminents services qu'il a rendus « en guidant et en dirigeant l'évolution fructueuse de l'Agence internationale de l'énergie atomique au cours des 20 dernières années », pour reprendre les termes d'un des paragraphes du projet de résolution que je présente à l'Assemblée. Nous félicitons également M. Hans Blix qui prendra la succession de M. Eklund le mois prochain.

74. Dans le projet de résolution, l'Assemblée prend notamment acte avec satisfaction des travaux de l'Agence pour promouvoir l'application des techniques nucléaires à des fins pacifiques, en particulier pour ce qui est de l'assistance technique aux pays en développement, et de l'amélioration constante du système de garanties de l'Agence, et se félicite du fait que l'Agence a conclu qu'en 1980, comme les années précédentes, les matières nucléaires sous garanties de l'Agence resteront affectées à des activités nucléaires pacifiques ou que leur utilisation a été justifiée par ailleurs.

75. Un élément nouveau dans le projet de résolution de cette année est la référence faite aux travaux du Comité de la sécurité des approvisionnements et l'espoir qu'ils contribueront au succès de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui doit se tenir en 1983, ainsi qu'au rôle de l'Agence dans la préparation de la Conférence et durant la Conférence proprement dite.

76. Pour conclure cette brève déclaration, je voudrais exprimer l'espoir que le projet de résolution A/36/L.10

pourra être adopté par consensus, comme cela a été le cas les années précédentes.

M. Naik (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

77. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Yougoslavie qui va présenter le projet de résolution A/36/L.11.

78. M. ŠILOVIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Il est bien connu que la croissance continue de l'économie mondiale et le développement plus rapide des pays en développement dépendent de ressources suffisantes en énergie. Des efforts considérables sont consentis, tant au niveau national qu'international, pour satisfaire les besoins croissants en énergie. Cependant, tous les pays ne se trouvent pas dans la même situation. Certains sont dotés à la fois de potentiels énergétiques et de ressources technologiques et financières. D'autres pays disposent d'abondantes ressources en énergie mais ne possèdent pas la technologie et les compétences nécessaires pour en tirer pleinement parti. Nous sommes particulièrement préoccupés par les pays qui n'ont aucun de ces avantages. Leurs besoins doivent être reconnus par la communauté internationale et ils doivent bénéficier d'une assistance complète afin de conserver un niveau minimal de développement. Etant donné qu'un grand nombre de pays en développement manquent de ressources en énergie, la mesure la plus appropriée serait qu'ils appliquent les réalisations techniques à la production de l'énergie. C'est pourquoi ces pays se sont engagés sur la voie du développement de l'énergie nucléaire. Dans leurs efforts, ils se heurtent à de nombreux problèmes que la communauté internationale est appelée à résoudre.

79. Cependant, la promotion des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques s'est heurtée, jusqu'à présent, aux tendances monopolistes, et à l'apparition de politiques et de groupes qui défendent leurs positions privilégiées, et qui maintiennent des formes de coopération internationale leur permettant de limiter le développement de la technologie nucléaire dans les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires. Cette attitude peut se justifier par le désir de prévenir la prolifération des armes nucléaires. Cependant, nous ne pouvons accepter la conclusion selon laquelle le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques entraîne automatiquement la dissémination des armes nucléaires. Pareil danger existe, c'est incontestable, mais il peut être éliminé grâce à des politiques internationales concertées et mutuellement avantageuses, y compris des garanties acceptables pour tous et le système de garanties de l'AIEA.

80. A cet égard, la tâche la plus urgente est l'élimination des obstacles qui surgissent dans le domaine de la coopération entre les Etats en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la prochaine Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui doit étudier tous les aspects politiques et économiques du développement à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde. Nous espérons que la conférence adoptera des directives à long terme et des solutions harmonisées pour une future coopération internationale sans entraves qui, pour les raisons mentionnées, est indispensable.

81. Dans le rapport du Comité préparatoire de la conférence, qui a tenu sa première session en août de cette année, nous avons relevé avec satisfaction que le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale de tenir cette conférence à Genève, du 29 août au 9 septembre 1983. Nous appuyons cette recommandation et nous espérons qu'elle sera adoptée par l'Assemblée générale.

82. Etant donné l'importance des questions qui seront étudiées à la Conférence, nous sommes d'avis que le Comité

préparatoire, dans ses travaux ultérieurs, devrait entamer des préparatifs de fond pour la conférence. L'une des conditions essentielles à cet égard est sans aucun doute d'arrêter définitivement la nomination de ses membres, laquelle devrait avoir lieu en temps utile pour permettre aux nouveaux membres de participer de façon active aux travaux de la prochaine session du Comité.

83. Les directives pour les travaux du Comité relatifs aux préparatifs de fond de la conférence doivent être des principes de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en particulier ceux qui figurent dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. En s'en inspirant, le Comité devrait tout d'abord adopter une décision portant sur le projet d'ordre du jour de la conférence. Selon nous, cet ordre du jour devrait comporter l'examen de l'importance du développement et des utilisations de l'énergie nucléaire en vue du progrès économique et social, particulièrement dans les pays en développement, de même que l'adoption de mesures de coopération internationale dans ce domaine.

84. Nous estimons également que les travaux préparatoires de fond qui doivent être réalisés par le Comité devraient comprendre la préparation du projet des documents finals qui seront adoptés par la conférence. A notre avis, ces documents devraient être les suivants : premièrement, une déclaration contenant une évaluation de la situation dans la mise au point et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de même que les principes et les objectifs de la coopération internationale dans ce domaine; deuxièmement, un programme d'action qui comprendrait un système perfectionné de mesures et d'actions portant sur tous les aspects des applications de l'énergie nucléaire, et reflétant un nouveau consensus international dans ce domaine.

85. Si ce concept se révèle acceptable — et nous estimons qu'il ne devrait soulever aucune objection —, le Comité préparatoire s'acquittera d'une tâche fort importante. C'est pourquoi il faut accorder au Comité tout le temps nécessaire, ainsi que la bonne volonté politique et l'appui qui sont indispensables. Nous estimons que les recommandations du Comité, pour ce qui est de la durée de ses futures sessions, ne correspondent pas aux travaux qu'il est appelé à accomplir. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir l'an prochain des sessions du Comité de plus longue durée. Le Comité doit être également à même d'organiser ses travaux de la manière qui lui semble nécessaire, notamment en créant des groupes de travail qui pourraient même tenir des réunions intersessions si celles-ci s'avèrent nécessaires pour mener à bien sa tâche.

86. Il est très généralement admis que l'une des deux réunions proposées pour l'an prochain devrait se tenir à New York. La raison en est que, pour le plus grand nombre de pays en développement, il est beaucoup plus commode de tenir de telles réunions au Siège de l'Organisation des Nations Unies. En outre, un certain nombre de pays éprouvent des difficultés à assister à des réunions qui se tiennent en des lieux où ils n'ont pas de mission diplomatique permanente. Enfin, la tenue de réunions à New York permet de réaliser des économies considérables.

87. Le Comité préparatoire a recommandé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies établisse dès que possible un petit secrétariat de conférence dirigé par le secrétaire général de la Conférence. L'expérience acquise dans la préparation d'autres conférences des Nations Unies montre que la création en temps utile d'un secrétariat contribuerait grandement aux heureux préparatifs de la Conférence elle-même. Il semble tout à fait approprié d'établir ce secrétariat à l'aide du personnel de la Division des ressources naturelles et de l'énergie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avec la coopération du secrétariat de l'AIEA. C'est pourquoi il serait nécessaire d'envisager dès que possible la désignation d'une personne

appropriée pour exercer la fonction de secrétaire général de la Conférence.

88. Nous appuyons la conclusion du Comité préparatoire selon laquelle l'AIEA devrait jouer un rôle actif à toutes les étapes de la préparation de la Conférence, conformément à la résolution 35/112 de l'Assemblée générale. Nous espérons que ces activités trouveront place dans le programme de l'Agence pour 1982 et 1983.

89. En raison de l'importance des préparatifs de la Conférence, ma délégation estime qu'il est essentiel que l'examen du rapport du Comité préparatoire soit incorporé en tant que point distinct dans l'ordre du jour de la session de l'an prochain de l'Assemblée générale.

90. Un groupe de pays en développement, dont le mien, en consultation avec un grand nombre de pays qui ne sont pas portés coauteurs, ont présenté à l'Assemblée générale le projet de résolution A/36/L.11, qui inclut les positions que je viens d'exprimer et que j'ai l'honneur de présenter au nom de ses 14 auteurs, auxquels se sont associés le Mali, le Mexique, le Nigéria et le Venezuela.

91. Nous estimons que la mise en œuvre de l'essentiel de ces vues assurerait des préparatifs satisfaisants et, dans une grande mesure aussi, permettrait à la Conférence d'aboutir à des résultats fructueux. A cette fin, il serait souhaitable que le projet de résolution soit adopté par consensus, comme tel a été le cas les années précédentes. Pour parvenir à ce but, nous sommes prêts à consentir de sincères efforts dans les consultations à venir et nous attendons les mêmes efforts de la part des autres délégations.

92. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord adresser à M. Eklund nos sincères remerciements pour son exposé clair et complet du rapport de l'AIEA pour l'année civile 1980. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de son évaluation fort intéressante de la situation internationale en matière d'énergie ainsi que des renseignements précieux qu'il nous a fournis sur les événements intervenus cette année.

93. Comme par le passé, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement autrichien donne son plein appui à l'AIEA. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes convaincus que l'Agence doit jouer un rôle central dans les relations internationales et que ses multiples activités doivent encore être développées et renforcées. Dans ses efforts à l'avenir, l'Agence doit maintenir un équilibre juste et équitable entre ses diverses fonctions en tant que source d'assistance technique aux pays en développement et en tant que moyen lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités en matière de non-prolifération.

94. Nous sommes satisfaits de relever que, en raison de la proximité géographique, des relations étroites et des échanges étendus d'informations dans une diversité de domaines se sont établis entre les laboratoires de l'Agence et les institutions scientifiques et de recherche autrichiennes. Cette coopération comporte des recherches sur l'application des isotopes et des radiations dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'écologie.

95. Si nous considérons les efforts de l'Agence tendant à consolider ses activités dans le domaine de l'assistance aux pays en développement, nous pouvons être encouragés par le fait que le total des ressources disponibles s'est élevé en 1980 à 21,7 millions de dollars. L'Autriche est particulièrement satisfaite de voir que cette tendance se maintient. L'Autriche a accru de 20 p. 100 ses contributions volontaires au Fonds d'assistance technique pour 1982, les portant ainsi à 115 200 dollars.

96. La prévention d'une plus grande prolifération des armes nucléaires demeure un des points les plus urgents à l'ordre du jour international. L'Autriche attache une importance primordiale à ce problème et c'est pourquoi nous

appuyons très fermement les travaux de l'Agence dans le domaine des garanties. A ce stade, j'aimerais souligner que le Gouvernement autrichien a condamné en termes énergiques l'agression israélienne contre le réacteur nucléaire de recherche de l'Iraq. Cet acte constitue non seulement une grave violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, mais aussi une attaque contre le système de garanties de l'Agence. Nous sommes fermement convaincus que tout acte militaire unilatéral tendant à prévenir les activités nucléaires d'une autre nation est injustifié et a des effets négatifs dans la mesure où il risque d'accroître le danger qu'il vise à éliminer. Le Gouvernement autrichien a une entière confiance dans la fiabilité du système de contrôle nucléaire de l'AIEA et pense que toute insuffisance technique peut et doit être surmontée. En fait, nous estimons, étant donné l'excellent bilan de l'Agence, que la couverture du système de garanties devrait être étendue. La délégation autrichienne appuie le concept de « garanties totales » ainsi que la proposition tendant à demander, en tant que condition préalable à tous les engagements futurs en matière d'approvisionnement nucléaire aux Etats qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'application de garanties à toutes les sources de matières fissiles spéciales. Un système de garanties véritablement universel permettrait de diminuer les dangers d'une plus grande prolifération des armes nucléaires.

97. La délégation autrichienne note avec satisfaction que le Comité de la sécurité des approvisionnements a entrepris un travail de fond. Nous espérons que les négociations entre les pays fournisseurs et les pays demandeurs aboutiront à des résultats donnant satisfaction au double objectif fixé, c'est-à-dire répondre au désir légitime d'accords à long terme et plus prévisibles en matière de fourniture de matériels, d'équipements et de techniques nucléaires ainsi que de services du cycle du combustible, et prévenir le mauvais usage de la technique nucléaire à des fins militaires.

98. J'en viens maintenant à la question de la sécurité nucléaire, autre élément important du mandat de l'Agence. Il est devenu de plus en plus évident au cours des dernières années que l'avenir de l'énergie nucléaire en tant que source majeure d'énergie dépend largement de la possibilité de traiter de façon satisfaisante les questions de sécurité des centrales nucléaires, et de la mise au point de mesures adéquates permettant d'éliminer les déchets nucléaires. Les solutions à ces problèmes ne pouvant être trouvées que grâce à la coopération internationale, ma délégation attache une grande importance aux programmes pertinents de l'Agence.

99. Depuis 1979, la délégation autrichienne poursuit une initiative permettant de faciliter la coopération entre pays voisins pour ce qui est des aspects des centrales d'énergie nucléaire au-delà des frontières. Notre proposition se fonde sur la conviction qu'il est de l'intérêt de chaque Etat que ses voisins appliquent des normes de sécurité concertées pour la construction et l'exploitation des centrales nucléaires afin de minimiser les risques d'accidents et d'exclure les effets sur la biosphère des pays voisins de l'exploitation de ces centrales. En raison de sa vaste expérience en ce domaine, l'AIEA est, à notre avis, l'organe approprié pour traiter de ce problème. C'est pourquoi nous avons proposé qu'un groupe de travail technique soit créé dans le cadre de l'Agence pour examiner la question des critères de sécurité pour les centrales nucléaires se trouvant à proximité de frontières internationales et pour élaborer un répertoire des normes minimales à appliquer dans les négociations entre pays voisins.

100. Je voudrais réaffirmer que l'Autriche est consciente de ses responsabilités particulières en tant que pays hôte de l'Agence. Nous sommes certains qu'à son siège, le Centre international de Vienne, l'Agence jouit de conditions de travail qui facilitent l'accomplissement de sa tâche et lui permettront de maintenir un haut niveau de qualité et d'ef-

ficacité. En 1981, deux instruments juridiques conclus entre l'Agence et mon gouvernement sont entrés en vigueur : l'Accord relatif au siège de l'AIEA⁵ au Centre international de Vienne, et l'Accord concernant la création et la gestion d'un Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants au Centre international de Vienne. En tant que représentant du pays hôte, je suis heureux de souligner que l'installation de l'Agence au Centre international de Vienne a ainsi trouvé une forme juridique appropriée et que la question du financement, à l'avenir, des réparations et des remplacements, a reçu une solution mutuellement acceptable et satisfaisante. Nous sommes convaincus que toutes les questions relevant du siège de l'Agence à Vienne continueront d'être réglées dans le même esprit de compréhension mutuelle et de coopération.

101. En terminant, je voudrais rendre hommage à M. Sigvard Eklund, dont les fonctions de Directeur général de l'Agence approchent de leur terme. Au cours des 20 années qu'il a passées à la tête de cette organisation, M. Eklund a contribué de façon extrêmement importante au succès de son évolution. Avec son habileté diplomatique, ses capacités administratives et ses qualités personnelles éminentes, M. Eklund a imprimé à l'Agence sa marque personnelle. La délégation autrichienne a noté avec satisfaction que la Conférence générale de l'AIEA a décidé de conférer à M. Eklund le titre de Directeur général émérite, et espère que l'Agence continuera à bénéficier de ses précieux conseils. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance sincère pour les relations extrêmement chaleureuses que le Gouvernement autrichien a entretenues avec le Directeur général. Nous le remercions de son excellente coopération et de l'assistance qu'il nous a prêté en de nombreuses occasions par le passé. En dehors d'excellentes relations professionnelles, M. Eklund a formé des liens très forts d'amitié personnelle avec de nombreuses personnalités autrichiennes qui apprécient hautement ses sages conseils et son appui. Qu'il me soit permis d'exprimer personnellement ma gratitude à M. Eklund et de lui présenter mes vœux les meilleurs pour son avenir.

102. Je voudrais également adresser mes sincères félicitations et nos meilleurs vœux à M. Hans Blix qui vient d'être nommé pour succéder à M. Eklund au poste de Directeur général. Nous nous félicitons de voir que l'AIEA a choisi un leader aussi distingué et aussi expérimenté pour être son nouveau Directeur et nous nous réjouissons de notre future coopération avec lui.

103. M. PASTINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont, il y a un moment, rendu un éloquent hommage au Directeur général de l'AIEA, M. Eklund. Au nom du Gouvernement finlandais, je veux, comme eux, dire ma gratitude au Directeur général pour les services exceptionnels qu'il a rendus en sa qualité de Directeur de l'Agence pendant une période de 20 ans. A ce poste, ses services ont, en fait, été précieux pour la communauté internationale tout entière. Pendant cette période, les succès de l'Agence ont été largement dus à sa direction, sous laquelle l'Agence a su s'adapter avec succès aux besoins changeants de la communauté internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'atome. Son successeur, M. Blix, de la Suède, peut être certain que nous formulons à son égard des vœux très sincères dans sa tâche exigeante.

104. Une fois encore, la présentation de M. Eklund et le rapport annuel de l'Agence soulignent le rôle indispensable de celle-ci dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les résultats obtenus par l'Agence sont dignes d'éloges. Nous notons, parmi les succès évidents remportés par l'AIEA, qu'aucun détournement illicite du matériel sous garanties n'a pu être détecté. De nouveaux accords de

garanties ont également été conclus et plusieurs nouveaux Etats ont accédé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, la persistance, dans un certain nombre de pays, d'installations non soumises aux garanties est un rappel constant du fait que la crainte que suscite une prolifération des armes nucléaires est réelle et justifiée.

105. En dépit d'une multitude de problèmes et de contraintes, le fait demeure que la technique nucléaire fournira dans un avenir prévisible une source d'énergie importante dans un nombre croissant de pays. La Finlande, par exemple, se trouve parmi les pays pour lesquels la technique nucléaire joue déjà un rôle important dans la production d'énergie. Cette année, la part de l'énergie d'origine nucléaire s'est élevée à un tiers de la production d'électricité totale dans mon pays. Nous avons par conséquent un intérêt profond à promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

106. Dominant les problèmes liés à l'énergie nucléaire, il y a la question de la prolifération des armes nucléaires ou, comme l'a dit très justement M. Eklund dans son exposé, à long terme, les dangers de la prolifération ne viendront qu'en deuxième lieu, après le danger d'une guerre nucléaire. Nous continuons de penser qu'il n'y a rien de contradictoire entre une plus large coopération de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et un régime de non-prolifération plus efficace. Au contraire, nous pensons que ces objectifs sont liés l'un à l'autre et doivent être poursuivis en rapport l'un avec l'autre.

107. Ce qui sous-tend une bonne partie des difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération nucléaire internationale, c'est la crainte de la prolifération. Cette crainte existe parce que certains Etats non dotés d'armes nucléaires ont refusé de prendre un engagement de non-prolifération à l'égard de la communauté internationale en devenant partie au Traité sur la non-prolifération ou au moins en acceptant des garanties pour toutes leurs activités nucléaires.

108. Un de ces Etats, Israël, a attaqué en juin une installation sous garanties de l'Agence en Iraq, Etat partie au Traité. Cet acte, qui représente une nouvelle forme de violence internationale est condamné par le Conseil de sécurité, par l'AIEA et par la communauté internationale tout entière. Nous sommes certains qu'en dépit de l'attaque israélienne la crédibilité de l'Agence et la crédibilité de son système de garanties demeurent intacts.

109. Au cours des années à venir, l'AIEA sera appelée à relever des défis dans tous ses domaines d'activité. A ce propos, nous voyons avec plaisir l'augmentation rapide des fonds attribués à l'assistance technique de l'Agence. Nous nous félicitons également du travail continu de l'Agence en matière de sûreté nucléaire, de même qu'en ce qui concerne le système international de stockage du plutonium.

110. La disponibilité sur des bases assurées et prévisibles de fournitures et de services appropriés est d'un intérêt très légitime pour les pays qui ont accepté des limites effectives de non-prolifération. C'est pourquoi nous appuyons le travail du Comité de la sécurité des approvisionnements et l'approche pragmatique qu'il a retenue.

111. Nous considérons que la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, prévue pour 1983, est étroitement liée aux questions dont discute l'Agence. Le Comité de la sécurité des approvisionnements est particulièrement important à cet égard. Le Comité préparatoire de la Conférence devrait donc être bien informé des travaux de ce comité, de façon à pouvoir en tenir compte lors de la convocation et de la préparation de la Conférence, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

112. A notre avis, des progrès importants dans le travail du Comité de la sécurité des approvisionnements sont essentiels pour réaliser les objectifs de la Conférence. En qualité de membre du Comité préparatoire de la Conférence, la Finlande est prête à travailler de façon constructive avec les autres membres pour en assurer le succès.

113. M. GONZÁLEZ de LEÓN (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Le statut de l'AIEA, dans son article II, dit que la raison d'être de l'Agence est de s'efforcer « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier ». La même disposition ajoute qu'« elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires ».

114. Pour réaliser ces objectifs, le statut de l'Agence indique, dans son article III, les fonctions qu'elle doit remplir et qui sont « d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine; si elle y est invitée, d'agir comme intermédiaire pour obtenir d'un de ses membres qu'il fournisse à un autre membre des services, des produits, de l'équipement ou des installations; et d'accomplir toutes opérations ou de rendre tous services de nature à contribuer au développement ou à l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques ou à la recherche dans ce domaine ». Le statut, dans le même article, confie également à l'Agence le soin « de pourvoir... à la fourniture des produits, services, équipement et installations qui sont nécessaires au développement et à l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques ». Il lui assigne la tâche de favoriser « l'échange de renseignements scientifiques et techniques », « de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes ». Ce n'est que la cinquième de ses attributions qui prévoit dans le statut l'institution et l'application des mesures « visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres produits, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir des fins militaires », et l'extension possible de l'application de ces garanties à tout accord bilatéral ou multilatéral impliquant les activités des Etats dans le domaine de l'énergie atomique. Le statut énumère ensuite une série d'activités qui complète les attributions mentionnées que je viens de mentionner.

115. J'ai cité tels quels les termes du statut de l'Agence, que la communauté internationale a adopté en octobre 1956 et qui est entré en vigueur en juillet 1957, parce que cela constitue la partie essentielle des objectifs et des attributions de l'Agence de Vienne. Je l'ai fait parce que, pour des raisons éminemment politiques, on a essayé — et, il faut le dire, on y a presque réussi — de dénaturer et de déformer le rôle d'un mécanisme du système des Nations Unies qui a été créé au premier chef, comme déjà nous le savons, pour encourager la coopération internationale pour ce qui est du développement pacifique de l'énergie nucléaire. Sur la base d'une seule des différentes fonctions de l'Agence, ceux qui prétendent que cette entité a comme raison d'être principale et presque unique de servir de police internationale pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, occultent, pour des raisons qu'il n'y a pas lieu de citer ici, ce qui constitue l'objectif fondamental de l'Agence, qui est, je le répète, « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier ». Ce qui a politisé, comme on le dit maintenant, l'Agence, ce n'est pas les demandes légitimes des pays en développement, qui veulent que cette tâche de promotion soit menée à bien; ce qui a politisé l'Agence, c'est l'intention de limiter son rôle à l'application

croissante de plus en plus de restrictions sous la bannière de la non-prolifération des armes nucléaires.

116. Tout d'abord, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), de 1967, puis le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de 1968, ont donné à l'Agence de Vienne des fonctions spécifiques pour éviter qu'on ait recours à la solution nucléaire militaire. Le Traité de Tlatelolco et le Traité de non-prolifération ont signalé que l'Agence était, en effet, un instrument efficace pour freiner l'apparition croissante d'armes nucléaires, bien que ce ne soit qu'horizontalement, puisque ces deux traités ne peuvent rien faire en matière de prolifération verticale, ce qui est tristement prouvé chaque jour. Mais aucun de ces instruments — l'un régional et l'autre à portée mondiale — ne prétendait, dans l'esprit de leurs auteurs, diminuer, ou moins encore, annuler le rôle central de l'Agence pour promouvoir, stimuler et orienter l'activité croissante dans le domaine nucléaire, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

117. Le danger de politiser l'Agence avec l'accroissement de ses activités en matière de garanties s'est avéré cependant beaucoup plus grand que ne l'envisageaient ceux qui avaient inscrit l'essentiel de leurs efforts dans ces deux traités. En effet, lorsque les deux instruments ont été négociés, l'Amérique latine, dans un cas, et la communauté internationale, dans l'autre, cherchaient simplement à utiliser les instruments disponibles pour qu'ainsi soit diminué le danger de la prolifération des armes nucléaires. Cela est clair pour mon gouvernement, car il a joué un rôle important, dans la négociation du Traité de Tlatelolco comme dans celle du Traité de non-prolifération. Jamais, dans la recherche d'un but inattaquable du point de vue politique, économique, et même moral — celui d'éliminer le danger des utilisations militaires de l'énergie nucléaire —, mon gouvernement n'avait pensé que le recours aux moyens dont disposait déjà l'Agence de Vienne pour veiller à ce que l'utilisation pacifique de l'atome ne soit pas détournée à des fins militaires pourrait servir de base — je dirai même de prétexte — pour limiter, conditionner ou détruire la possibilité d'un développement nucléaire à des fins éminemment civiles, comme c'est le cas de la production d'énergie électrique, comme c'est le cas des multiples emplois de l'atome dans l'agriculture, l'industrie ou la médecine. Qui plus est, la promotion du développement économique général, qui ne se justifie que pour la création et la consolidation d'un bien-être social authentique, est inconcevable à la fin du XX^e siècle sans le recours à la source la plus riche, peut-être la plus sûre si l'on emploie à son égard les méthodes de sécurité appropriées, mais en tout cas la plus immédiate, car elle est ici, à notre portée; c'est la première possibilité dans ce que nous voulons voir comme une transition de la dépendance à l'égard des sources traditionnelles d'énergie vers un horizon d'autres sources, plus riches et plus diversifiées.

118. Pour des raisons que nous ne sommes pas appelés à examiner ici, l'énergie nucléaire a fait l'objet d'une véritable campagne d'hostilité; aux dangers — que beaucoup exagèrent — d'une prolifération, qui ne dépend pas de la diffusion des connaissances adéquates, qui ne sera pas accélérée par l'accès au développement nucléaire à des fins pacifiques, mais qui dépend exclusivement de la décision politique de ceux qui souhaitent utiliser l'atome à des fins militaires, se sont ajoutées des conceptions souvent fondées sur des motifs légitimes, comme la préservation de l'environnement, qui ont retardé de façon alarmante le développement énergétique, et avec lui le développement économique de beaucoup de pays. La déformation est rendue plus aiguë encore lorsqu'on prétend soutenir, comme on l'a fait ici il y a quelques jours dans la presse, que la raison d'être de l'Agence de Vienne est d'éviter la prolifération et, de façon marginale seulement, de fournir une certaine aide au développement des pays en développement. La réalité est

exactement le contraire; l'Agence de Vienne a été créée pour promouvoir le bien-être de l'humanité grâce à un accès plus large à une source très riche d'énergie et ce n'est que d'une façon marginale qu'il était prévu qu'il fallait, dans toute la mesure des possibilités, éviter que cette énergie soit détournée des fins civiles, disons des fins pacifiques.

119. M. Sigvard Eklund vient de s'adresser à l'Assemblée générale pour la dernière fois en sa qualité de Directeur général de l'AIEA. Comme il l'a dit, il a eu la satisfaction — et c'est plutôt rare — de s'adresser à nous chaque année pendant 20 ans. Aujourd'hui, comme toujours, il a parlé le cœur sur la main, en toute honnêteté, et en cette occasion particulière, d'une façon qui nous rend très sensibles à son départ. Le Gouvernement mexicain ne peut que remercier M. Eklund; il le remercie pour sa compétence, sa vivacité d'esprit, et pour toutes ses qualités humaines. Nous sommes certains que son successeur et compatriote, M. Hans Blix, qui comme lui est épris de paix, saura continuer sur la voie tracée. Je ne veux pas dire par là que l'Agence doive se pétrifier dans sa vision du monde, qu'elle ne doive pas chercher toutes les voies possibles d'innovation. Ce que je veux dire, c'est que la qualité du travail accompli, le prestige donné par M. Eklund à l'Agence pendant les 20 années où il l'a dirigée, ont nécessairement indiqué — et c'est une chance pour la communauté internationale — la voie à suivre. M. Blix a une vaste expérience en matière de désarmement et cela garantit son intérêt pour la non-prolifération. Mais les efforts qu'a déployés M. Eklund en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne doivent pas être relégués à l'arrière-plan. Je répète : la mission essentielle de l'Agence est la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

120. Je saisis cette occasion pour dire une fois encore à M. Sigvard Eklund, maintenant Directeur général émérite de l'AIEA, combien mon gouvernement lui sait gré de son travail, combien les Mexicains apprécient ses qualités personnelles et pour l'assurer que l'Agence ne changera pas de voie mais qu'elle ne pourra que s'enrichir en suivant la même direction.

121. M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Après avoir étudié le rapport de l'AIEA et entendu la déclaration faite par son directeur général, la délégation soviétique note avec satisfaction que tant le contenu du rapport de l'AIEA que la déclaration faite par M. Eklund témoignent du travail considérable accompli au cours de l'année passée par l'Agence. La délégation soviétique évalue de façon positive le rôle important de l'Agence en vue de promouvoir la coopération des Etats en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans l'intérêt du progrès économique et social et du développement des pays, de même que dans le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et de la mise en œuvre d'un contrôle international efficace pour ce qui est des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la technique nucléaire. Au cours de son existence, l'Agence a prouvé qu'elle était capable d'être un instrument important dans la lutte pour maintenir la paix et renforcer la coopération internationale.

122. Le mérite en revient en grande partie au Directeur général de l'Agence, M. Eklund. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation soviétique, notre reconnaissance et notre profonde gratitude à M. Eklund pour les efforts féconds qu'il a consentis pendant de nombreuses années au poste de Directeur général de l'AIEA et pour lui souhaiter santé et succès à l'avenir.

123. Nous voudrions également adresser nos félicitations à M. Blix à l'occasion de sa désignation unanime, au cours de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'AIEA, au poste de Directeur général de cette organisation internationale prestigieuse et exprimer l'espoir qu'il sera le digne successeur de son compatriote à ce poste important.

124. L'une des tâches internationales essentielles auxquelles la communauté internationale doit faire face aujourd'hui est la création d'une barrière solide contre la prolifération des armes nucléaires sur notre planète. L'opinion selon laquelle la prolifération des armes nucléaires d'un pays à l'autre ne renforcera pas leur sécurité mais ne fera qu'augmenter davantage le danger d'une catastrophe nucléaire se fait entendre de plus en plus. Assurer la non-prolifération des armes nucléaires constitue donc un élément important du système de mesures permettant d'empêcher une guerre nucléaire. Il est évident que cette tâche complexe exige les efforts communs des Etats nucléaires et des Etats non nucléaires.

125. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle a lutté et elle continue de lutter de façon résolue pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires et pour empêcher la prolifération des armes nucléaires sur la planète — ce qui a été déclaré une fois de plus à la tribune du vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. C'est précisément cet objectif que vise la proposition présentée par l'Union soviétique à l'actuelle session de l'Assemblée générale et qui porte sur la prévention d'une catastrophe nucléaire [A/36/241]. Si cette proposition était approuvée, elle constituerait une mesure importante propre à renforcer la confiance entre les Etats du monde et diminuerait l'inquiétude suscitée par la possibilité de l'utilisation des armes nucléaires, ce qui contribuerait objectivement à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

126. De l'avis de l'Union soviétique, la clef de voûte de ce régime est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui, depuis plus de 10 ans, constitue une barrière sûre et le fondement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

127. A l'heure actuelle, notre tâche consiste à contribuer de façon totale au renforcement du régime de non-prolifération existant. Dans ce but, on pourrait accroître le nombre d'Etats parties à ce traité, notamment des Etats qui possèdent les bases techniques et matérielles nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires et de dispositifs nucléaires explosifs. Un certain nombre d'Etats qui disposent pourtant d'un potentiel nucléaire important ne sont pas encore parties à ce traité. En refusant obstinément de devenir parties à ce traité et de se soumettre au système de garanties internationales de l'AIEA pour ce qui est de leurs activités nucléaires, ces pays suscitent l'inquiétude légitime de la communauté mondiale.

128. Le renforcement du régime de non-prolifération aiderait à assurer le strict respect des obligations contractées par les pays qui ont mis leurs installations nucléaires sous garanties internationales et à augmenter l'efficacité du système de contrôle de l'Agence.

129. Sur la base de l'expérience accumulée jusqu'à présent, on peut affirmer que le Traité et les garanties internationales qui en découlent, et qui sont mises en œuvre par l'AIEA, servent efficacement les intérêts de tous les pays du monde, qu'ils soient développés ou en développement, nucléaires ou non nucléaires.

130. L'Agence consent des efforts considérables pour accroître l'efficacité du contrôle international, en élargissant et en approfondissant ses activités dans ce domaine. Nous appuyons totalement l'orientation prise par l'AIEA pour perfectionner le mécanisme de garanties qui a été créé conformément au statut de l'Agence et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

131. En même temps, la délégation soviétique s'élève contre toutes tentatives visant à mettre en doute l'efficacité et la fiabilité des garanties de l'AIEA. Nous rejetons fermement les prétentions de certains pays — comme Israël — qui s'attribuent le rôle de juge en la matière. Cette attitude

est particulièrement déplacée de la part de ceux qui refusent de placer leurs installations nucléaires sous le système de garanties de l'AIEA.

132. Nous relevons avec satisfaction la conclusion figurant dans le rapport de l'AIEA et selon laquelle, en 1980, on n'a décelé

« aucun signe de détournement d'une quantité significative de matières nucléaires soumises aux garanties — ou d'utilisation à des fins illicites d'installations ou de matériel dans le cadre de certains accords — pour la fabrication d'armes nucléaires, à d'autres fins militaires ou pour la fabrication d'un autre dispositif nucléaire⁶ ».

133. Naturellement, il ne faudrait pas s'en tenir là. C'est pourquoi la tâche qui se pose à l'Agence consiste à élaborer aussi rapidement que possible un système de méthodes et de procédures de garanties pour tous les types d'installations nucléaires, en premier lieu pour les étapes « sensibles » du cycle du combustible nucléaire, et pour renforcer la base matérielle et technique des garanties. De son côté, l'Union soviétique entreprend de vastes activités de recherche scientifique tendant à accroître l'efficacité du système de garanties de l'AIEA. A l'heure actuelle, nous avons élaboré un programme d'assistance technique à l'Agence. Ce programme est mis en œuvre par des organisations de recherche scientifique de l'Union soviétique. Le Gouvernement soviétique a consacré plus de 1 million de roubles pour que ce programme soit mis en œuvre avant la fin de 1982.

134. Un élément important qui contribue à prévenir le danger potentiel d'un détournement illégal et de l'utilisation à des fins illicites de matières nucléaires est la Convention sur la protection physique des matières nucléaires élaborée sous l'égide de l'Agence. L'entrée en vigueur rapide de cette convention, avec un nombre important de participants, contribuerait au renforcement du régime de non-prolifération.

135. Un nombre toujours croissant de pays s'engagent sur la voie du développement de leur propre énergie nucléaire. Dans de nombreux pays en développement, on assiste à la réalisation de vastes programmes de formation de personnel national dans ce domaine et on crée des centres de recherche et d'étude atomiques.

136. Nous relevons la contribution importante apportée par l'Agence tant pour contribuer au développement de l'énergie atomique dans son ensemble que pour fournir une assistance technique aux pays en développement, compte tenu de leurs besoins et de leurs intérêts nationaux. Le Fonds d'assistance technique de l'AIEA se développe d'année en année; il est alimenté principalement par les contributions volontaires des Etats membres de l'Agence.

137. En s'inspirant de sa politique et de ses principes d'assistance technique aux pays en développement qui sont membres de l'AIEA, le Gouvernement soviétique a décidé d'accroître la contribution volontaire de l'Union soviétique au Fonds d'assistance technique pour la porter à 1 400 000 roubles, ce qui dépasse le chiffre prévu par le secrétariat. Ces ressources peuvent être utilisées par l'Agence pour l'achat en URSS d'équipement, d'instruments et de dispositifs pour acquérir en URSS des éléments dégagant de la chaleur pour les réacteurs de recherche et pour permettre la formation en Union soviétique, par des cours de l'AIEA, de spécialistes de pays en développement.

138. En même temps, l'Union soviétique attribue, outre la somme mentionnée, des ressources complémentaires, pour mettre en œuvre des mesures d'organisation et de technique liées à la formation en Union soviétique de personnel des pays en développement.

139. Au cours des 27 années qui se sont écoulées depuis la mise en exploitation de la première centrale nucléaire en URSS, l'énergie nucléaire est devenue partie intégrante du bilan énergétique mondial, qui, à la fin de l'année 1980,

atteignait une puissance d'exploitation de plus de 2000 années-réacteur. Le mérite en revient en grande partie à l'AIEA.

140. Une des réalisations majeures de l'Agence est le fonctionnement fécond, depuis plus de 10 ans, de l'INIS, qui assure un échange international efficace d'informations scientifiques et techniques dans tous les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et qui donne aux pays en développement — pratiquement gratuitement — toute la formation scientifique et technique dont les pays développés ont été les premiers à bénéficier.

141. Nous devons souligner également le travail remarquable réalisé par l'Agence dans le domaine de la diffusion d'informations et de l'échange d'expériences sur la fiabilité du fonctionnement des centrales nucléaires, du perfectionnement de la sûreté nucléaire et de la défense de l'environnement.

142. Nous sommes certains que l'AIEA organisera et mènera à bien les travaux de la Conférence internationale sur l'expérience acquise dans le domaine nucléo-énergétique, qui doit se tenir en septembre 1982, et qu'elle participera activement à la préparation et à la tenue en 1983 de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Selon nous, cette Conférence doit jouer un rôle important et contribuer à la coopération, ce qu'elle peut faire si les questions de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sont examinées en tenant dûment compte de la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

143. L'élargissement de la géographie de l'énergie atomique, la cadence et l'échelle de son développement, l'augmentation de la capacité unitaire des blocs énergétiques, l'implantation de centrales nucléaires dans des régions où la densité de la population est très forte, sont autant d'éléments qui suscitent de graves problèmes qui, aux stades initiaux de leur développement, n'ont pas attiré l'attention des spécialistes et de l'opinion publique. Il s'agit avant tout d'assurer la sûreté du fonctionnement des centrales nucléaires et des entreprises du cycle du combustible, de même que d'étudier des questions telles que l'incidence sur l'environnement, l'entreposage de déchets radioactifs, etc.

144. Nous relevons avec satisfaction la contribution importante apportée par l'Agence pour trouver une solution à ces problèmes. Les directives préparées par le secrétariat de l'AIEA en matière de sûreté nucléaire, notamment, sont hautement appréciées par des spécialistes de nombreux pays.

145. Ce qui suscite des espoirs pour assurer les besoins mondiaux en matière d'énergie, c'est la solution des problèmes de la synthèse thermonucléaire dirigée, dont les questions fondamentales sont réglées à l'heure actuelle ou sont près de l'être. En 1978, l'Union soviétique a proposé de créer sur une base internationale un réacteur pilote, le réacteur Tokamak; cette proposition a reçu l'appui du Conseil international de la recherche sur la fusion de l'AIEA et de son directeur général. Un groupe international de savants et de spécialistes de l'URSS, des Etats-Unis, du Japon et d'Europe ont élaboré dans des délais fort brefs un projet de programme international de synthèse thermonucléaire (INTOR)⁷, qui a été adopté en août 1981 par l'IFRC, puis publié. Au début de 1983, on doit élaborer des recommandations permettant de passer à la conception technique et pratique du projet. Nous continuons d'être convaincus que la coopération des savants de différents pays, dans le cadre de l'INTOR, contribuera indubitablement à accélérer le règlement des problèmes soulevés par l'énergie atomique pouvant être obtenue et utilisée grâce à la synthèse thermonucléaire contrôlée, ce qui servira les intérêts de tous les pays.

146. En développant l'énergie atomique et les études de recherche scientifique pertinentes, l'Union soviétique assure une contribution internationale scientifique et technique importante, sur une base bilatérale comme dans le cadre d'organisations internationales, et elle partage ses réalisations avec de nombreux pays, notamment avec les pays en développement.

147. L'Union soviétique comprend fort bien le désir de nombreux pays de créer leur propre énergie atomique; c'est pourquoi grâce à l'aide soviétique, il a été possible d'assister au développement rapide du système de centrales nucléaires des pays socialistes. De nombreux pays utilisent nos services pour l'enrichissement de l'uranium. Nous appuyons les travaux du Comité de la sécurité des approvisionnements, et nous estimons que ses recommandations portant sur la fourniture de matières nucléaires, d'équipement, de technique et de services pour le cycle du combustible peuvent aider grandement les pays, particulièrement les pays en développement, pour ce qui est de satisfaire leurs besoins nationaux dans le domaine du développement de l'énergie nucléaire. Il convient de tenir compte des accords existants en matière de réglementation des exportations nucléaires et de renforcer davantage le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

148. En conclusion, la délégation soviétique voudrait déclarer qu'elle s'associe aux autres délégations pour

approuver le rapport annuel de l'Agence pour 1980 qui vient de nous être présenté.

149. Nous exprimons la certitude que l'Agence continuera à l'avenir d'être un instrument fiable dans le développement de la coopération internationale concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et qu'elle contribuera à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et de la sûreté internationale dans son ensemble.

La séance est levée à 13 h 10.

NOTES

1. Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1980*, Autriche, juillet 1981; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/36/424).

2. Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Résolutions et autres décisions de la Conférence générale, vingt-cinquième session ordinaire*, GC(XXV)/RES/381.

3. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine; voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

4. Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Résolutions et autres décisions de la Conférence générale, vingt-cinquième session ordinaire*, GC(XXV)/RES/392.

5. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 556, n° 4849, p. 172.

6. Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1980*, GC(XXV)642 et Corr.1 et 2, par. 174.

7. « International Tokamak Reactor » — réacteur international Tokamak.